

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 26 mars 2024
19 heures 00**



NM/CR

N° 003118

Ressources
humaines -
Convention de mise
à disposition au
GCAPAL

Publié le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 26 mars 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET (7ème adjoint) donne pouvoir à M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON, M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet relatif à la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire auprès du groupement commercial et artisanal du pays d'Apt Luberon (GCAPAL).

Par délibérations du 22 mai 2012 et du 14 juin 2016, la Ville d'Apt a approuvé la prise en charge d'un agent chargé de l'animation et la mise à disposition d'un agent auprès du (GCAPAL), à compter du 20 juin 2016, à raison de minimum 20 heures hebdomadaires, jusqu'à la fin de l'année 2016 avec des possibilités de renouvellement.

Par délibération du 27 mars 2018, la Ville d'Apt a convenu de poursuivre cette mise à disposition d'un agent auprès du GCAPAL, mais pour 14 heures hebdomadaires d'une durée d'un an renouvelable.

Les missions principales assurées par l'agent consistent à :

- Élaborer un plan de communication.
- Proposer un programme d'animation et participer à sa mise en œuvre.
- Coordonner les actions du groupement et faire le lien entre les commerçants et le public.
- Assurer les permanences d'accueil des citoyens
- Réaliser des tâches administratives (saisie de courriers, comptabilité, etc...).

Vu, le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.512-6 à 512-9 ;

Vu, le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Précise, que cette mise à disposition répond à une volonté politique de redynamiser le centre-ville d'APT en participant au développement de l'activité commerciale et artisanale.

Approuve, les termes de la mise à disposition d'un fonctionnaire pour 14 heures hebdomadaires auprès du GCAPAL à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an renouvelable.

Autorise, Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout acte et document relatifs à cette mise à disposition.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Frédéric SACCO



LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

